

Image not found or type unknown



Rompres un contrat à distance

Par **miss369**, le **13/09/2020** à **23:28**

Bonjour,

Pouvez vous me dire quels sont mes droits. Face à un imprévu financier, j'ai eu un cas de force majeure, j'ai souscrit à une formation à distance (sans signature) j'ai juste payer un service de formation en ligne en plusieurs fois. Bien sûr, j'ai arrêté la formation. Je n'ai pas continué. Là, disons que le formateur me réclame la somme due restante et me menace de poursuites judiciaires. J'ai dépassé le délai de rétractation de 14 jours. Que puis-je faire?

je vous remercie

Par **P.M.**, le **14/09/2020** à **09:19**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher pièces en main d'une association de consommateurs...